



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

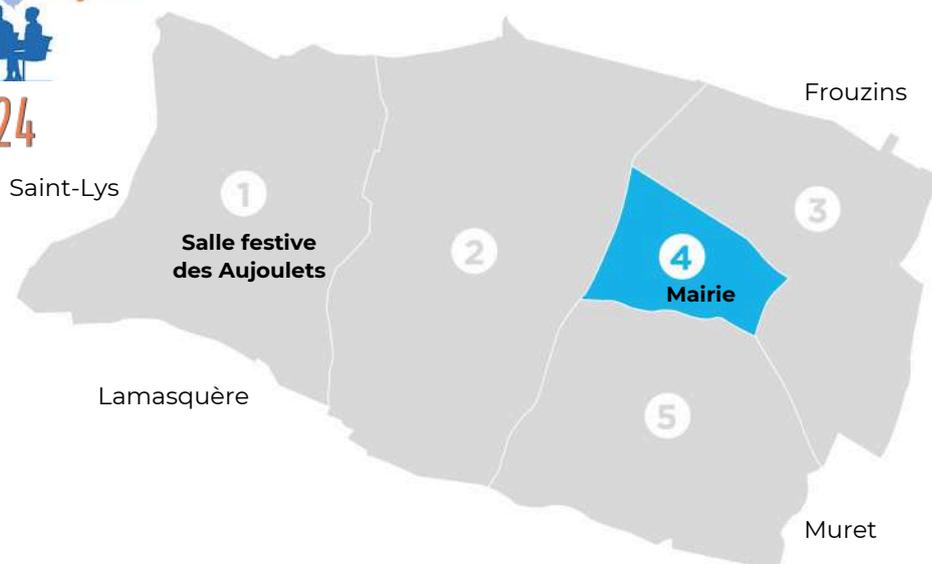
CONSEILS DE QUARTIERS



à Seysses

30 avril 2024

CŒUR DE VILLE (4)



78
PARTICIPANTS

En préambule, Jérôme Bouteloup, Maire de Seysses, et l'ensemble des élus remercient les Seysois présents pour cette deuxième édition des conseils de quartiers. Il souligne l'importance de ces rencontres pour échanger et écouter les attentes des habitants, favorisant ainsi la participation citoyenne et renforçant la proximité. Ces réunions permettent de répondre aux questions en toute transparence et d'assurer une présence attentive sur le terrain. Convaincu de leur rôle dans le renforcement du lien social et le développement de la commune, il encourage chacun à s'exprimer librement et à partager ses idées et préoccupations, contribuant ainsi à façonner l'avenir de Seysses. Il précise que ces conseils sont ouverts à tous, bien que chaque réunion se concentre sur un territoire spécifique.

Malika Bensouici, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie Participative et à l'Implication Citoyenne, indique que ces conseils sont inscrits dans la Charte de la Démocratie Participative, ce qui a valu à la commune de recevoir un prix à l'Assemblée nationale en novembre 2023, reconnaissant notre initiative pour favoriser la participation citoyenne. Elle rend hommage aux Seysois dont l'implication a permis cette distinction.

L'objectif de cette soirée est de présenter le bilan des réalisations depuis le dernier conseil de quartier en 2023, d'exposer les actions en cours et les perspectives, tout en laissant une large place aux échanges. Avant la présentation du Maire axée sur le quartier Cœur de ville, une vidéo de six minutes retrace les actions réalisées depuis 2020 dans toute la commune.

En conclusion, Jérôme Bouteloup insiste sur l'intérêt de signaler les problèmes quotidiens à la mairie sans attendre ces conseils. Il invite les Seysois à participer tout au long de l'année en déposant des questions ou des propositions via la boîte à idées ou l'adresse mail dédiée : democratieparticipative@mairie-seysses.fr.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



CŒUR DE VILLE (4)

Ensemble, élus et citoyens continuons à construire notre ville toujours plus dynamique, solidaire et accueillante.

À l'issue des présentations et après 2 heures de temps d'échanges, les thématiques suivantes sont les plus récurrentes : URBANISATION - SÉCURITÉ - MOBILITÉS - ENVIRONNEMENT - CIVISME

Question (Q) :

Réponse (R) :

Thème : Urbanisation

(Q) : Nous sommes l'association des riverains rue du Général de Gaulle 2R2G, il y a eu destruction d'une maison située au 26 rue gal de Gaulle dont le toit était en amiante et la végétation a également été détruite. Je voudrais savoir ce qu'il y aura à la place ?

(R) : Au-delà de la destruction de ce bâtiment, j'ignorais l'existence d'une association en sommeil créée il y a cinq ans. Quel que soit le sujet, il est important de pouvoir travailler ensemble et de s'entendre pour le bien de tous. Si des manquements ont eu lieu lors de cette destruction, nous sommes en mesure de vérifier la conformité à la réglementation.

La demande de permis de démolir a suivi le processus habituel : elle est passée par la mairie, le service instructeur, et enfin les Architectes des Bâtiments de France (ABF). Tout est conforme et, à ma connaissance, aucun projet de construction n'est en cours. Lors de mon appel à la personne concernée, elle m'a expliqué qu'il n'était pas envisageable de rénover le bâtiment en raison de son état dangereux. Les arbres abattus étaient malades, mais par souci environnemental, leur replantation est obligatoire.

Ce dossier présente ses particularités, mais à ce jour, aucune demande de permis de construire n'a été déposée ; seule une autorisation de destruction a été accordée après toutes les analyses nécessaires.

(Q) : Qu'est-il prévu rue Bergeaud (déménagement de GP Autos et promoteur) ?

(R) : Concernant GP Auto, il n'y a eu aucune avancée. Le propriétaire nous a contactés, mais en raison des contraintes imposées par les ABF (Architectes des Bâtiments de France) et le PLU (Plan Local d'Urbanisme), aucune action ne peut être entreprise pour le moment. Le propriétaire envisage de transférer son garage à SEGLA 2, derrière Norauto.

En ce qui concerne la construction rue Bergeaud, nous avons reçu une demande de permis de construire. Bien que nous cherchions à créer des places de parking en centre-ville, à trouver des emplacements pour les poubelles, à élargir les routes et à sécuriser nos trottoirs, ce projet reste complexe. Bien que nous n'ayons pas soutenu cette construction, nous n'avons pas de motif légal pour refuser le permis de construire, qui était conforme aux règlements. Toutefois, nous avons exigé deux places de parking par appartement.

Nous avons également demandé au promoteur d'organiser une réunion publique pour expliquer le projet. À la suite de cette réunion, il n'y a pas eu de contestation majeure. Il a été clairement spécifié que les travaux de voirie ne perturberont pas la voie publique et devront être réalisés à l'intérieur de la parcelle.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



CŒUR DE VILLE (4)

(R) : Depuis lors, un nouveau promoteur s'est manifesté, ignorant le refus initial de l'autorisation de voirie. Il a acquis le permis de construire sans avoir connaissance de la réunion publique ni des refus antérieurs. Ce projet se concrétisera, mais il sera bien encadré et respectera strictement les normes de sécurité. Nous sommes actuellement en collaboration avec le promoteur pour résoudre ces questions. Voilà où nous en sommes pour la rue Bergeaud.

(Q) : Le muret qui faisait la beauté de cette place de la Libération a pratiquement disparu et le peu qui en reste est repeint en jaune... c'est horrible, je pensais qu'on aurait revu les briques toulousaines ? La vierge et St-Joseph méritent aussi un coup de peinture. Enfin que prévoyez-vous pour les anciens ? Un groupe de citoyens travaille avec le service culturel sur le beau patrimoine de Seysses et on vous attend nombreux le 22 septembre à partir de 12h30 pour faire cette belle visite avec nous.

(R) : En toute franchise, la couleur actuelle ne figure pas parmi mes préférences. Ceci dit, nous nous sommes engagés à préserver une partie de ce mur à la suite d'une "balade urbaine" organisée un samedi matin, au cours de laquelle un groupe de Seyssois a défini les espaces de vie sur cette place. Nous avons envisagé de restaurer les galets, mais très peu de retours aux demandes de devis et aucun des entrepreneurs n'a proposé de devis inférieur à 40 000 €. Cette couleur suscite des avis partagés : certains l'adorent, d'autres la détestent. Je vous encourage à partager vos réactions via la boîte à idées. Quant à la statue, elle est malheureusement très dégradée. Elle était moins visible avant la réhabilitation de la place, mais plusieurs devis sont en cours, variant du simple au triple (de 1500 € à 3000 €). Si nous obtenons un coût raisonnable, St Roch sera restauré avant l'inauguration.

En ce qui concerne les seniors, notre projet ne prévoit pas de maison de retraite, mais une résidence intergénérationnelle. Nous explorons d'autres emplacements pour une résidence senior avant la fin du mandat, car la rue Cazeneuve présente de nombreuses contraintes. Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons de nouvelles informations.

Pour les Journées du patrimoine, nous espérons une forte participation. Le groupe de travail sur ce projet regroupe 20 personnes dévouées qui l'animent pour notre commune. Un repas partagé est prévu, chacun pouvant apporter son plat favori, et vous aurez l'occasion de découvrir la commune sous un nouvel angle. Une communication détaillée suivra pour vous informer des détails de cet événement.

Thème : Sécurité

(Q) : Problème de sécurité pour sortir par la route de St-Lys d'un côté ou de l'autre, personne ne vous laisse passer, et pour sortir par la rue des Peupliers nous n'avons aucune visibilité chemin de Couloume à gauche ?

(R) : En effet, la violence routière constitue un problème majeur à Seysses et dans notre département, où des comportements dangereux tels que l'excès de vitesse, les insultes et les incivilités sont malheureusement fréquents. En collaboration avec le Muretain Agglo, responsable de la voirie, nous avons effectué un relevé de vitesse et de circulation sur les chemins du Mounicard et de Couloume. Les résultats montrent une conformité sur le tronçon de Couloume au Mounicard. Cependant, entre le chemin de Couloume et la route de Saint-Lys, les vitesses sont excessives et le trafic est dense.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



CŒUR DE VILLE (4)

(R) : Des travaux sont programmés pour avril, avec un dispositif temporaire prévu en septembre afin de réduire la vitesse, notamment dans le virage près de la résidence St-Martory. Si cette mesure provisoire s'avère efficace, nous envisagerons une solution permanente. Nous organiserons également une réunion sur place pour recueillir vos avis à ce sujet.

(Q) : Chemin du May beaucoup de nids de poule et sortir du Chemin du Fourtané est très dangereux

(R) : Hier, lors de notre échange, nous avons discuté de la rénovation des chemins du May et du Fourtané, situés dans deux quartiers distincts. Je vous assure que nous œuvrons pour que ces travaux de rénovation soient achevés d'ici la fin de l'année.

(Q) : Qu'en est-il du sens de circulation de la rue du 11 novembre ?

(R) : Il y a environ trois semaines, une réunion sur place a rassemblé les riverains, l'école, les parents d'élèves, le Muretain Agglo et le Département. Tous étaient unanimes sur la nécessité de maintenir la sécurité avec ce nouveau sens de circulation, afin d'éviter tout engorgement inutile du centre-ville. Un stop sera installé pour la sortie et une place de parking sera déplacée pour sécuriser les piétons. Ces aménagements seront réalisés dans les meilleurs délais.

Pour vous donner une idée des délais habituels, un plateau ralentisseur a été commandé en 2023 sur la route de Toulouse et réalisé en avril 2024. Malgré certaines lourdeurs administratives, nous avons réussi à maintenir une réactivité notable. De même, la réalisation de la ligne blanche sur la route de Toulouse, après la période covid, a pris entre 6 à 8 mois pour être effectuée.

Thème : Mobilités

(Q) : La rénovation des chemins communaux ?

(R) : En ce qui concerne les chemins communaux, Seysses est cinq fois plus étendue que sa ville voisine, Frouzins, tout en comptant à peu près le même nombre d'habitants et légèrement moins de recettes fiscales. Cela nous oblige à gérer notre commune de manière efficace, voire exemplaire, en tenant compte de son histoire et de son ampleur.

Aujourd'hui, nous devons faire des choix éclairés, guidés par vos remarques. Nous nous efforçons de respecter nos engagements de campagne malgré les imprévus tels que la Covid-19, l'augmentation des prix de l'énergie, les répercussions de la guerre en Ukraine et l'envolée des coûts des matières premières, qui sont répercutés sur nous par les entreprises.

Malgré nos projets ambitieux, nous devons constamment relever ces défis, comme vous le remarquez également dans votre quotidien avec l'augmentation des prix des biens de consommation. Afin de préserver la stabilité fiscale, nous devons donc continuer à prendre des décisions réfléchies.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



CŒUR DE VILLE (4)

(Q) : Pas d'arrêt de bus pour le collège au centre-ville, on est obligé d'aller rue Boltar ?

(R) : En ce qui concerne les collèges, le Département, agissant par délégation de la Région, offre gratuitement les transports scolaires avec une franchise de 1 km, une règle appliquée uniformément aux 100 collèges du département. Pour toute demande de modification d'arrêt ou d'ajout, veuillez adresser un courrier à la mairie, qui se chargera de le transmettre au conseil départemental. Il est essentiel de formuler précisément vos demandes, car cette règle limite la couverture du service dans une zone de 1 km autour des établissements scolaires.

(Q) : Problème de la circulation à Seysses dans toute la commune ? Rue Cazeneuve, flux continu de véhicules, Seysses est une ville de passage. Réhabilitation d'une autre voie car c'est de pire en pire... même si on salue les animations de cette commune.

(R) : Prévoir des changements significatifs d'ici 5 ans à Seysses n'est pas réaliste. Notre commune est traversée par deux axes départementaux majeurs qui dirigent le flux vers Saint-Lys, Saint-Hilaire, Toulouse et l'A64. Réorganiser rapidement ce système est hors de notre portée. Les routes comme l'Avenue Marie-Curie et la route de Saint-Lys sont des voies départementales à haut gabarit, posant des défis majeurs avec des convois exceptionnels et un flux croissant depuis la déviation à Saint-Lys, dont la construction a duré des décennies pour un coût de plusieurs millions d'euros. Depuis le début de notre mandat, nous alertons régulièrement sur la sécurité et la densité du trafic, appelant à une étude sur le coût potentiel d'une nouvelle déviation. Pour cette déviation aujourd'hui, les études estiment un coût également à plusieurs millions d'euros. Obtenir cette déviation reste une priorité absolue.

Concernant les routes de Toulouse et d'Ox, nos options sont limitées ; depuis 2021, nous explorons avec le Muretain Agglo la possibilité de délester la voie derrière la prison en réactivant l'ancienne route, un projet estimé entre 8 et 13 millions d'euros, impliquant quatre communes et nécessitant un accord politique unanime. Le projet Réseau Express Vélo (REV) du département vise à intégrer une piste cyclable sur cette voie pour répondre à l'augmentation continue du trafic provenant de Toulouse. Nous envisageons ce projet en trois phases : améliorer les routes existantes, intégrer le REV et créer des zones de covoiturage soutenues par le Conseil Départemental. Cependant, sa réalisation complète nécessitera du temps et une collaboration intensive avec d'autres collectivités.

En ce qui concerne le Plan Local d'Urbanisme, une voie a été prévue pour soulager l'avenue Marie-Curie, mais sur un terrain non constructible. Nous travaillons avec le Muretain Agglo, le SCoT et le SRADDET pour optimiser cet aménagement territorial. Cependant, la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) impose de nouvelles contraintes aux collectivités, avec un objectif à terme de zéro artificialisation nette, limitant considérablement les constructions futures. Nous explorons des options pour permettre une certaine construction, tout en sachant que cela nécessitera des négociations complexes.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



CŒUR DE VILLE (4)

(R) : Nous visons à obtenir la zone de délestage non constructible et à développer un projet cohérent pour soulager l'avenue Marie-Curie, potentiellement en intégrant des structures pour les associations, des commerces ou autres activités. Il est toutefois important de noter qu'aucun engagement concret n'a encore été pris à ce jour.

Nous apprécions vos remerciements concernant les animations et festivités. Ces événements sont essentiels pour renforcer le vivre-ensemble et répondre au souhait des Seyssois de dynamiser notre ville, qui autrefois pouvait être perçue comme une « ville dortoir »

** SCoT : Le schéma de cohérence territoriale SCoT est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal ou au-delà), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire.*

***SRADDET : Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires Le SRADDET est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixées par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire.*

Thème : Environnement

(Q) : Pourquoi ne pas laisser allumer un éclairage sur 2 maintenant que nous avons les LED permettant des économies ? N'existe-il pas d'autres moyens, comme les détecteurs de présence pour éviter le noir qui ne rassure pas ?

(R) : Comme indiqué lors du conseil de quartier Ox-Gay-La Piche, l'extinction de l'éclairage public a débuté durant le précédent mandat, et nous avons depuis été labellisés « Ville étoilée » pour nos efforts visant à limiter la pollution lumineuse. Sous l'administration précédente, une enquête avait déjà préconisé une extinction à 80 %.

Dans le nord de la France, cette pratique existe depuis de nombreuses années, permettant d'avoir le recul nécessaire sur l'analyse de l'impact sur la sécurité mais aussi pour les économies réalisées. Malgré une perception d'insécurité, les statistiques de la sécurité routière montrent une baisse des accidents grâce à la réduction de la vitesse, et une diminution des cambriolages. L'obscurité s'avère être un dissuasif efficace pour les cambrioleurs. Cette approche présente donc des avantages indéniables pour tous.

Nous avons donc décidé d'éteindre les grands axes à 23h, à l'exception du centre-ville. La transition vers l'éclairage en LED++ se fait en remplacement direct et progressif, sans altérer le câblage existant avec comme objectif un déploiement total de l'ensemble de points lumineux de la commune.

L'éclairage public ne peut être limité à un candélabre sur 2 en raison de contraintes techniques. En effet, la programmation des luminaires est effectuée par ligne, ce qui rend impossible l'individualisation de l'allumage des candélabres

Éclairer une commune entière pour une minorité devient de plus en plus coûteux, surtout avec la hausse du coût de l'énergie. Sans nos efforts sur l'éclairage public, et face à l'augmentation des prix de l'énergie, les coûts auraient été considérables pour la commune, estimés à 400 000 € à coût constant.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



CŒUR DE VILLE (4)

(R) : Ensuite nous attendons les résultats de l'installation des LED++ pour confirmer les chiffres exacts, mais nous estimons actuellement une augmentation de la facture énergétique comprise entre 230 000 € et 260 000 € malgré les économies réalisées. Nous nous efforçons de maîtriser ces coûts, qui pèsent lourdement sur les finances communales. Sans compter le défi environnemental qui est en lien avec cette pratique.

Pour répondre à la question sur les détecteurs de présence, il est à préciser que leur intégration nécessiterait une refonte complète du système, une tâche que nous avons remise à plus tard en faveur de la rénovation énergétique de l'éclairage public (1400 lampes).

Pour être transparent, les collectivités territoriales nous devons surmonter de nombreux défis dont l'énergie et l'environnement, avec de plus en plus de contraintes alors que l'État se désengage progressivement de secteurs clés comme l'énergie, la santé ou la sécurité. Pour exemple, à la création de notre gendarmerie l'effectif était de 40 gendarmes. Aujourd'hui, ils sont moins de 20 pour couvrir un secteur de 20 communes, en plus de la gestion de la prison. Par conséquent, pour pallier le manque, nous avons investi dans une Police Municipale. La situation est similaire en matière de santé, où nous devons relever des défis pour maintenir les services essentiels dans notre commune. Malgré ces contraintes, nous faisons des choix stratégiques pour le bien commun et nous nous engageons à œuvrer pour construire ensemble un avenir meilleur.

Thème : Civisme

(Q) : Places de parking à côté de la poste, impossible de se garer car il y a des voitures ventouses.

(R) : Comme évoqué lors du conseil de quartier du Château d'Eau/Saudrune, les voitures ventouses demeurent une problématique mais la situation s'améliore. La mairie peut intervenir pour leur enlèvement sous certaines conditions. Depuis 2021, près de 80 véhicules ont été envoyés en fourrière. Si vous avez des doutes concernant un véhicule, n'hésitez pas à contacter la mairie pour une demande d'intervention. La Police Municipale (PM) est compétente pour gérer les véhicules mal garés ou ventouses, y compris dans les résidences privées. Après constatation, le véhicule peut être évacué dans les 7 jours suivant le relevé de valve, ce qui peut paraître être un processus administratif long. Cependant, nous avons constaté une nette diminution des véhicules ventouses depuis lors. Il est à préciser que les frais de fourrière restent à la charge de la municipalité jusqu'à l'identification du propriétaire.

Le même processus s'applique pour les véhicules stationnés sur les trottoirs. Signaler ces incidents est crucial pour garantir la sécurité et l'accessibilité des piétons et des personnes à mobilité réduite (PMR). Les contraventions sont appliquées lorsque nécessaire, et nos policiers municipaux, sont régulièrement sur le terrain malgré l'étendue de notre commune, et veillent à faire respecter ces règles.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



CŒUR DE VILLE (4)

Thème : Divers

(Q) : J'habite rue Boltar qui est une des portes d'entrée de Seysses et je voudrais savoir si quelque chose sera fait pour la rendre plus attractive ?

(R) : L'embellissement des entrées de la ville figure parmi nos engagements de campagne. Actuellement, l'entrée de Seysses est principalement définie par une route départementale, mais nous sommes activement engagés dans l'aménagement du rond-point du château d'eau pour en faire un lieu convivial. La rue Boltar connaît une augmentation de la circulation, et bien que le Conseil Départemental ait envisagé initialement l'intégration d'un réseau REV, nous leur avons expliqué les difficultés techniques qui rendent ce projet impraticable.

Notre priorité est donc de concentrer nos efforts sur ces aspects. Les rénovations sont planifiées en fonction de nos évaluations de la sécurité routière, réalisées en début de mandat, ainsi que de nos capacités financières disponibles. Bien que nous souhaiterions rénover tous les quartiers, cela dépend également de nos ressources limitées. Nous visons à rendre chaque entrée de Seysses accueillante et gratifiante pour ses résidents. Nous espérons finaliser ces initiatives sous peu et sommes pleinement déterminés à collaborer avec vous sur ces défis importants.

(Q) : Recul du service public en matière de transport, de transport en commun. Il nous faut mener un combat... Il n'y a pas de réflexion collective. Nous allons asphyxier. Et même problématique avec l'énergie.

(R) : Merci pour votre engagement politique, et félicitations pour cela. Il reste encore beaucoup de batailles à mener, notamment dans le domaine de la santé. Si vous souhaitez que nous nous impliquions dans ce combat, n'hésitez pas, nous serons là pour vous soutenir et mobiliser la population.

Le projet de la voie du canal St Martory a été annulé. En ce qui concerne le photovoltaïque, il n'y a actuellement aucun projet en cours avec la collectivité. Quant à la Ligne à Grande Vitesse (LGV), toutes les collectivités ont participé au financement de la ligne Toulouse-Bordeaux, pour des montants colossaux. Cette situation marque un changement majeur où se sont désormais les citoyens qui financent ces grandes infrastructures, et non plus seulement l'État. En effet, jusqu'à présent, c'était toujours l'État qui assumait le coût de la réalisation des LGV, ce qui n'est pas le cas pour la ligne Toulouse-Bordeaux.

(Q) : Je suis nouveau à Seysses depuis 1 an, j'ai été agréablement surpris de l'histoire de Seysses qui est riche grâce à une grande famille : Guillermin que l'on retrouve sur le blason de Seysses à l'entrée de ville et l'église qui a été bâtie par lui et la clinique du Château qui était sa résidence... J'ai ouïe dire qu'il y avait des projets concernant la clinique du Château puisqu'elle devrait déménager à Muret ?

(R) : Je suis enchanté d'en apprendre davantage ! Tout d'abord, bienvenue à Seysses. En ce qui concerne le château abritant la clinique, vous m'apprenez qu'il est sujet à des déplacements ! Au cours des dernières années, notamment lors du mandat précédent, plusieurs projets ont été envisagés en raison du manque d'espace, notamment pour la psychiatrie, et ce besoin devrait croître. Nous avons régulièrement échangé à ce sujet avec la Direction de l'établissement, concernant le centre-ville.

Il est crucial de souligner que ce château est privé, nous n'en sommes pas propriétaires et la question ne nous a pas été posée. Cependant, il existe un parc adjacent qui ne fait pas partie du domaine du château. On nous a proposé d'acquérir ce parc pour la commune, mais le prix demandé était excessivement élevé, atteignant six chiffres.



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



CŒUR DE VILLE (4)

(R) : Il y a également eu un projet pour y installer un projet de terrain sportif, mais celui-ci a été rejeté par les ABF (Architectes des Bâtiments de France). Bien que l'intérêt soit manifeste, le coût s'est avéré prohibitif.

(Q) : On a la chance d'avoir plein de jeunes dans ce village, on a un collège mais quid du lycée ?

(R) : Le Conseil Régional s'occupe de la construction et de la gestion des lycées, mais compte tenu du contexte financier actuel et des contraintes pesant sur les collectivités, j'émetts de sérieux doutes quant à la possibilité de construire de nouveaux établissements.

En conclusion, le maire remercie infiniment tous les participants pour la qualité des échanges et pour leurs présence et engagement pour la commune. Il encourage vivement les Seyssois à continuer à partager leurs idées via « la Boîte à Idées », y compris pour proposer de nouvelles implantations de « boîtes à livres » comme mentionné durant la soirée :



Ils peuvent également s'exprimer par courriel à l'adresse : democratieparticipative@mairie-seysses.fr.

Leur avis et leur retour sont indispensables pour la municipalité et les élus. C'est pourquoi il les invite à compléter le formulaire d'évaluation de cette réunion, disponible sous le titre « Votre avis nous intéresse », afin que nous puissions nous améliorer grâce à vos contributions.

Il est essentiel que les problèmes rencontrés au quotidien soient signalés rapidement, sans attendre les Conseils de quartier, en contactant directement l'accueil de la mairie au : 05 62 11 64 64.

Pour toute question d'ordre personnel, nous nous engageons à vous apporter une réponse individuelle.

Cette rencontre se clôture de manière conviviale, dans le but de continuer nos échanges constructifs



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu

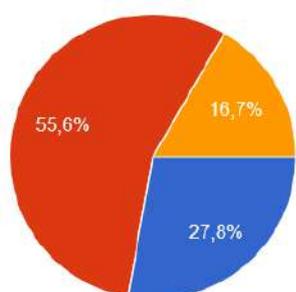
CŒUR DE VILLE (4)



Chaque conseil de quartier a fait l'objet d'une évaluation par le questionnaire complété par les participants à l'issue de la rencontre. En voici la synthèse :

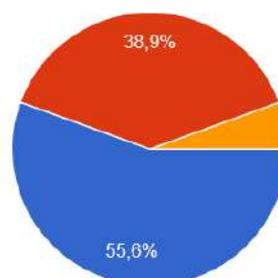
Retour sur l'évaluation

3. Pensez-vous être bien informé des démarches engagées par la commune ?

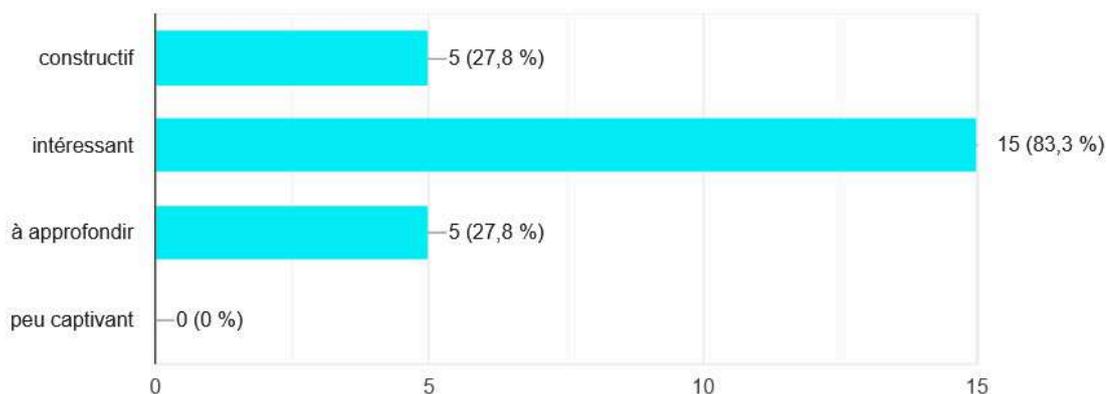


- oui, complètement
- oui, assez
- non, pas complètement
- non, pas du tout

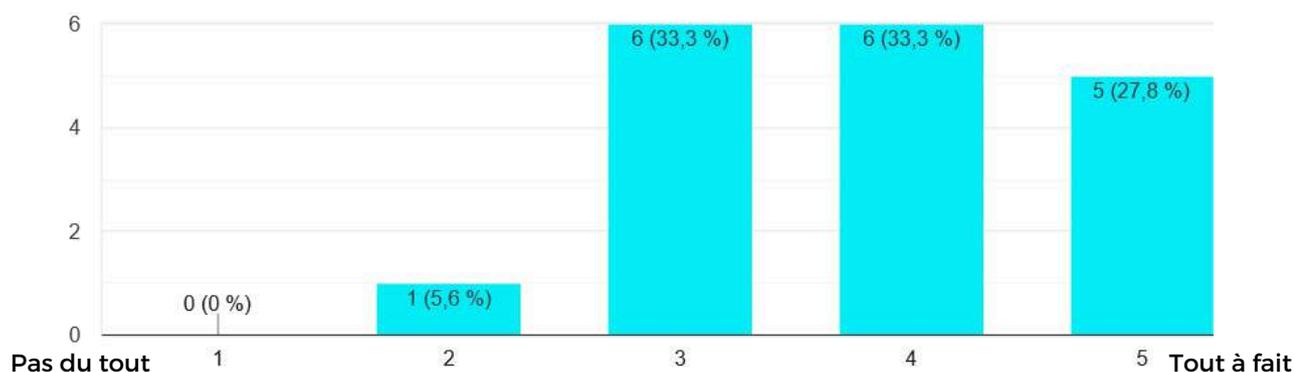
4. La rencontre vous a-t-elle permis de mieux comprendre l'intérêt des conseils de quartier ?



5. Vous diriez du contenu de la rencontre qu'il a été :



6. À l'issue de réunion, diriez-vous que les informations communiquées ont été claires et précises ?





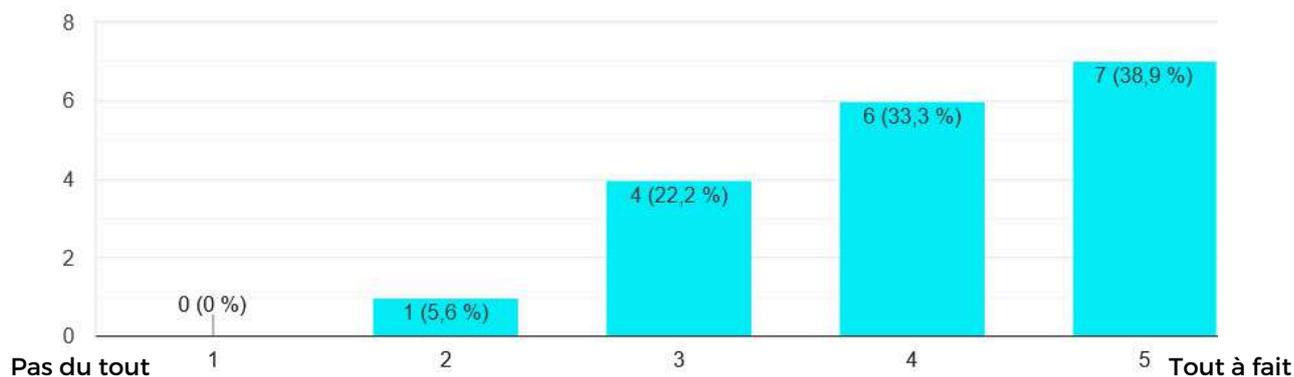
LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Compte-rendu



CŒUR DE VILLE (4)

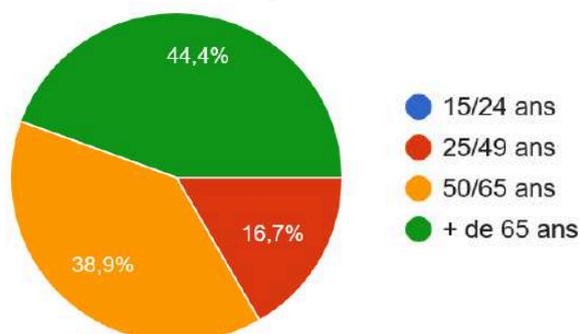
Cette réunion de quartier a-t-elle répondu à vos attentes ?



7. Vous êtes :



8. Votre tranche d'âge :



Retour sur "les verbatims": Expression des participants

- **Exprimez-vous !**
 - Bravo pour cette réunion de quartier ! Beau travail !
 - Signalisation sur la nouvelle place en arrivant du vieux chemin français le stop n'est pas pertinent un cédez le passage suffit puisque la visibilité sur le trafic qui vient d'en face est très bonne. En sortant de la place vers rue du général de Gaulle idem. En arrivant depuis le général de Gaulle il y a un sens interdit à droite il lui manque le panneau "sauf vélo".
- **Qu'avez-vous pensé de cette soirée ?**
 - Conviviale intéressante
 - Très bonnes réponses transparentes autant que possibles. M.Bouteloup n'évade aucune question.
 - Très intéressant, permet également de créer des liens avec les habitants.
 - Intéressante mais dommage, un manque chronique d'intéressés
- **Souhaitez-vous écrire un commentaire ou une suggestion concernant les conseils de quartier ?**
 - À poursuivre
 - Plus d'interaction entre les participants pour améliorer le cadre de vie et ne pas rester sur les problèmes individuels. Faire plus de propositions et être acteur de son quartier.